

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/09/2018

Dossier complet le :
10/09/2018

N° d'enregistrement :
2018-0119

1. Intitulé du projet

Opération tertiaire et mixte de bureaux et bureaux avec hall en R+1 sans sous-sol sis au n° 29, route de Lille sur la commune de SECLIN.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LAZARD GROUP REAL ESTATE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur François LAZARD Président

RCS / SIRET

5 0 9 | 2 2 2 | 3 7 8 | 0 0 0 2 8

Forme juridique Sa

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Projet de construction en plusieurs phases d'un ensemble composé de 2 bâtiments de bureaux et commerces en rez-de-chaussée et de 4 bâtiments mixtes (bureaux et halls) pour une surface de plancher totale de 25 660 m ² sur un terrain d'assiette de 88 421 m ² .
41	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un ensemble de bâtiments de bureaux et de bâtiments mixtes, bureaux et halls, sur une partie du terrain.
Bâtiments en rez-de-chaussée et un étage sans sous-sol. Réalisation de 424 places de parkings et d'aménagements extérieurs.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un ensemble de bâtiments à vocation de bureaux et d'activités adaptable à différentes utilisations et sur un site intégré dans un quartier dédié à l'artisanat et l'industrie. Ce terrain était précédemment occupé par des bâtiments industriels (TRIGANO).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 3 phases de construction.

La réalisation de chaque phase sera d'une durée de 18 mois.

L'accès se fera par l'entrée existante, route de Lille.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation les 2 bâtiments en entrée de site généreront des emplois et une activité orientée sur les services, le commerce et les bureaux. Les 4 bâtiments en intérieur de site seront dévolus du stockage, de l'artisanat .

Le site sera fréquenté par des véhicules automobiles et des véhicules utilitaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une demande de Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	88 421 m ²
Superficie des bureaux	10 738 m ²
Superficie des halls	14 435 m ²
Nombre de parking VL total	424 places
Hauteur des constructions	8.00 m à l'acrotère

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

29, route de Lille à Seclin 59 113
cadastré AD15, AD 77 et AD48.

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 01'44" E Lat. 50 ° 33'54" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site en zone C du PEB des aérodromes. PEB de 1982 et projet de PEB Route de Lille classée en Cat. 4, tissu Ouvert suivant arrêté du 15 mars 2002.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est située dans le périmètre d'un PPRN inondation prescrit et d'un PPRN mouvement de terrain approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'un diagnostic de pollution des sols, d'un dossier de notification de l'arrêt définitif d'activités et d'une note complémentaire présentant les justificatifs des opérations de mise en sécurité réalisées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En secteur PIG-S1 de protection des champs captants
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition aux risques de mouvement de terrain (Aléa fort)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe sur le site 286 places de parkings. Pour le projet, seront rajoutés 138 places pour un total de 424 places VL afin de répondre aux usagers et utilisateurs du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De légères vibrations pourront être induites dans le cadre d'un chantier usuel lors des travaux de réalisation de ce type de projet. Le déplacement d'engins pourra engendrer celles-ci.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des voiries et chemins intérieur au site selon les normes en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prévision d'installation d'aérotherm gaz dans les halls avec rejet de produits de combustion.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Équipements sanitaire pour la destination de bureaux avec rejet dans le réseau d'assainissement "communautaire".
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet dans le réseau d'assainissement "communautaire" des sanitaires de bureaux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets résultant de l'activité de bureaux et résultant des halls de stockage déchet industriel banal.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que notre projet devrait être dispensé car il est réalisé sur un site qui est actuellement occupé par des bâtiments industriels. La vocation de ce site est de développer des programmes de bureaux et de locaux mixtes d'activités et bureaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Concernant la pollution des sols et la cessation d'activité de Techwood: Diagnostic de pollution des sols du 3 Juin 2016 n° KCEE 8/16-1. Dossier de notification de l'arrêt définitif d'activités du site du 16 Décembre 2016 n° KCEE 30/16-1. Note complémentaire du 22 mars 2017 n° KCEE 30/16-2. Concernant le site: Plan masse représentant l'intégralité du site. Concernant les eaux pluviales: Notice architecturale indiquant le mode de gestion des eaux pluviales avec en annexe, la gestion, le plan de répartition et calculs. Concernant l'offre de transport en commun: 3 plans à différentes échelles présentant les lignes de transport en commun <i>Complète le 10/09/2018 avec le rapport de GINGER BURGEAP de mise à jour de l'étude historique et diagnostic environnemental du milieu souterrain et plan de gestion ainsi que l'ATTES de 2018.</i>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à STRASBOURG

le, 25 Juin 2018

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
 REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN**

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION
 1:25000, 1:500



PHOTO 2

02/11/16



PHOTO 1

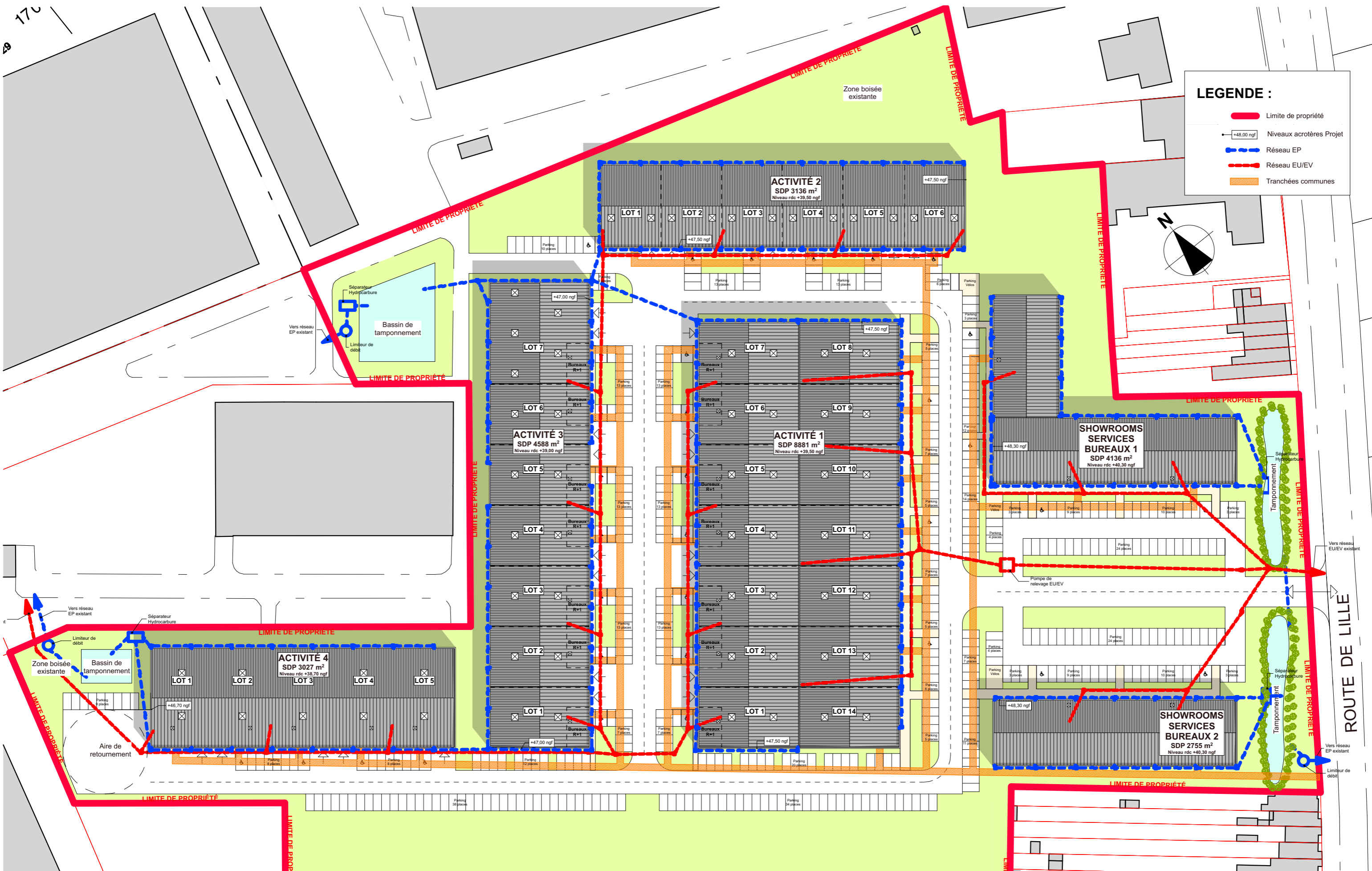
02/11/16



PHOTO 3

02/11/16

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN**



LEGENDE :

- Limite de propriété
- - - Niveaux acrotères Projet
- - - Réseau EP
- - - Réseau EU/EV
- Tranchées communes

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03

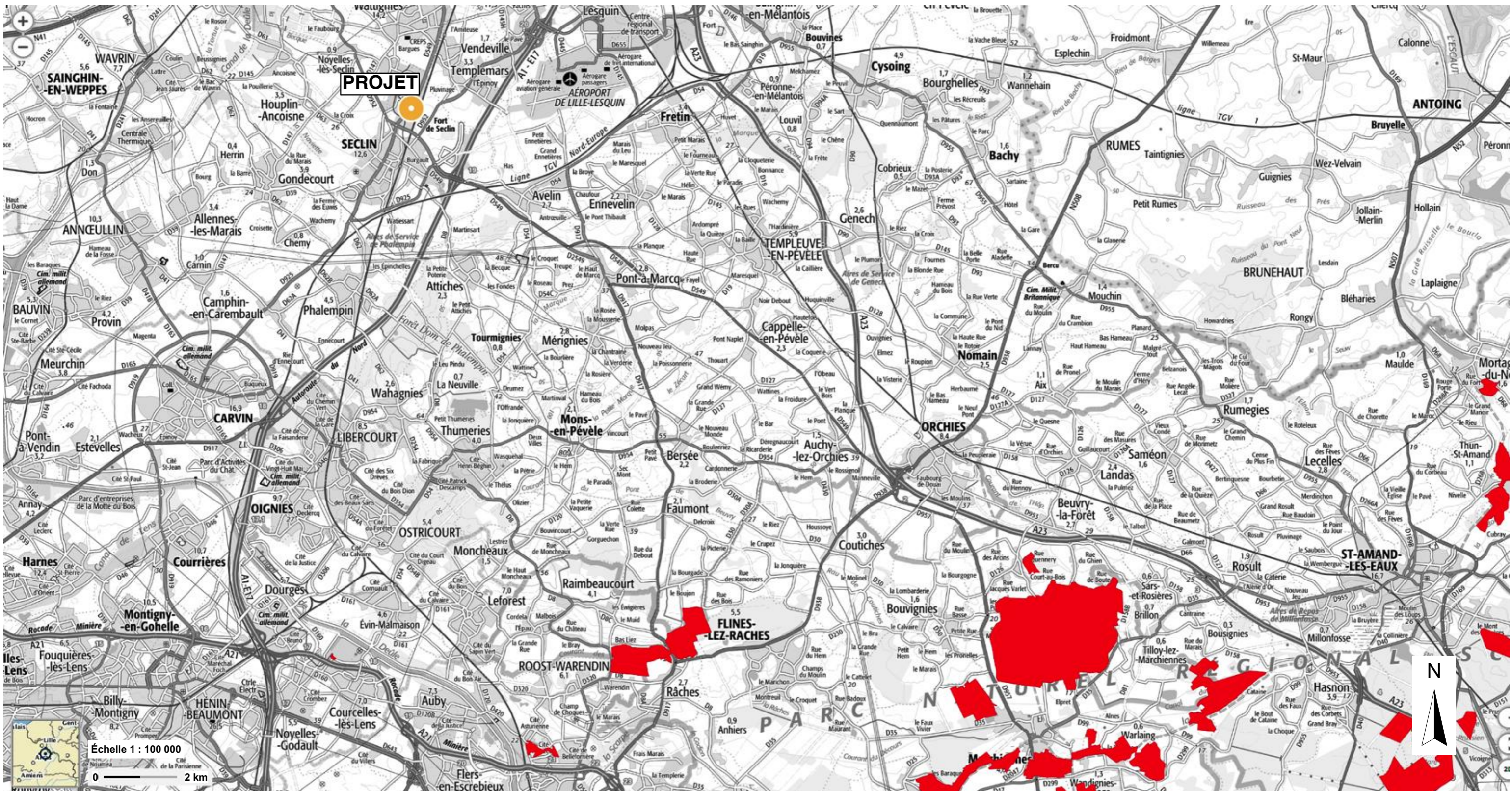
REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN

ANNEXE 4 - Plan de principe des réseaux
1:1000



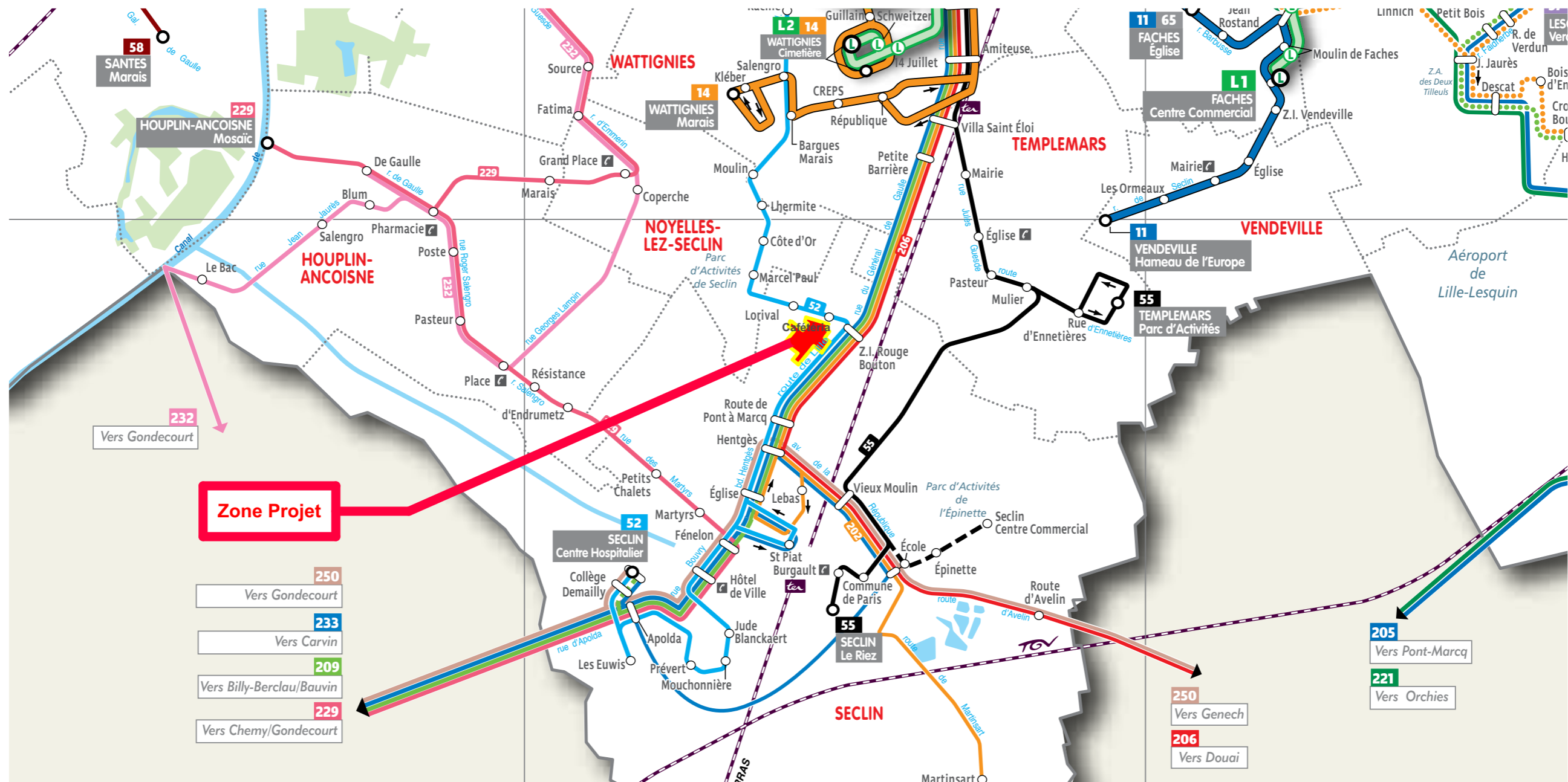
**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
 REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN**

ANNEXE 5 - ABORDS DU PROJET
 1:5000



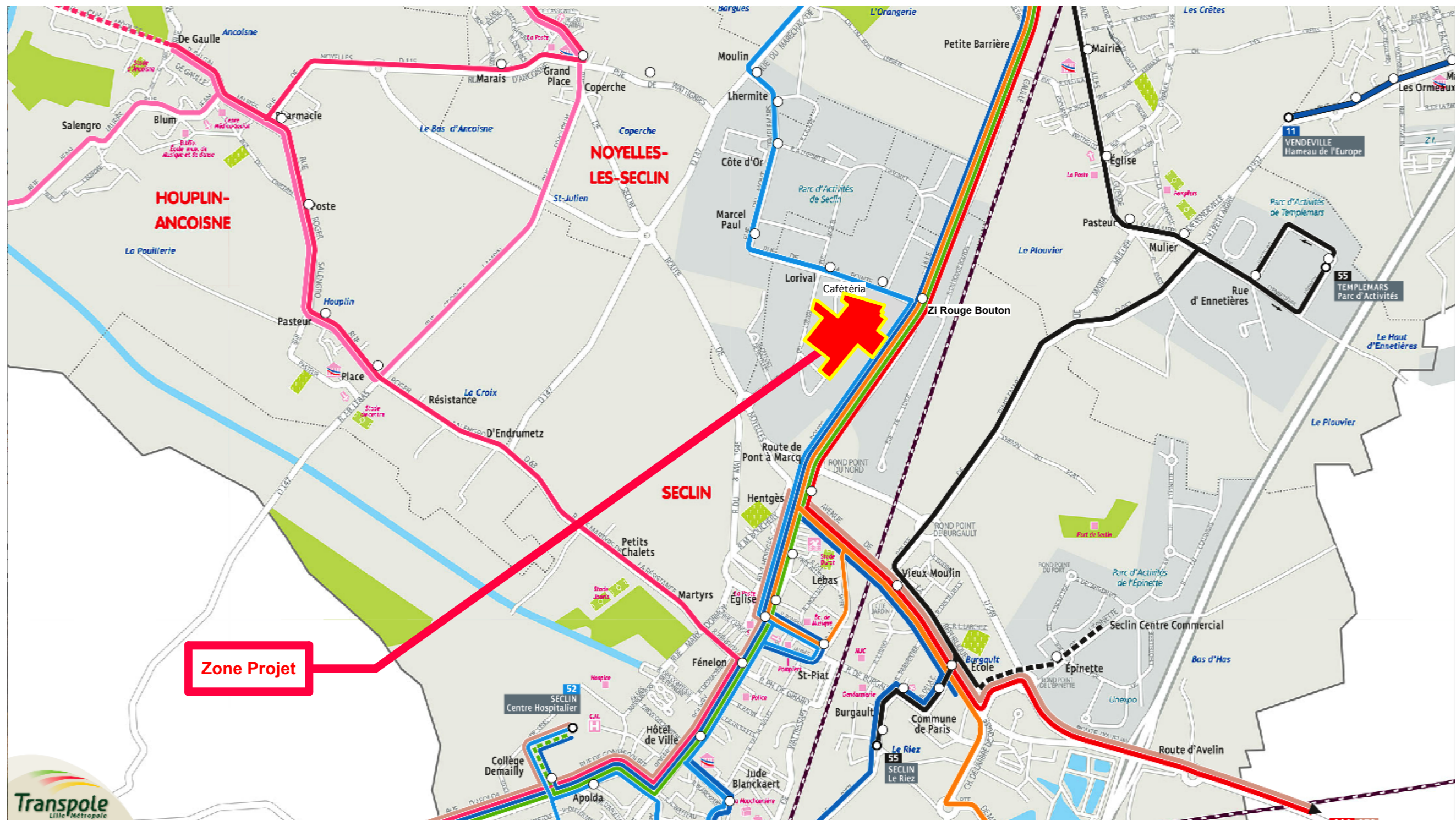
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN

ANNEXE 6 - DISTANCE ZONES NATURA 2000
1:100 000



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN

ANNEXE 7a - PLAN DE LOCALISATION DES TRANSPORT EN COMMUN
 1:40 000



**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
 REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN**

ANNEXE 7b - PLAN DE LOCALISATION DES TRANSPORT EN COMMUN
 1:20 000



LEGENDE :

- Périmètre du projet
- Arrêt de Bus
- Parcours

N
↑

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS CERFA 14734-03
 REALISATION DE BATIMENTS D'ACTIVITES - 29 Route de Lille à SECLIN**

ANNEXE 7c - PLAN DE LOCALISATION DES TRANSPORT EN COMMUN
 1:5000

Modifications							
Maître Ouvrage		LAZARD GROUP REAL ESTATE 16, Place Vendôme 75001 Paris	phase	dessiné, rédigé	jour	mois	an
Opération	REALISATION DE BATIMENTS DE BUREAUX ET D'ACTIVITES 29 Route de Lille à SECLIN		EP				
Document			PERMIS DE CONSTRUIRE Notice Architecturale	APD			
			PC				
			PRO	J.F.M./S.D./A.L.	15	12	17
			ACT				
			VISA				
			DET				
			AOR				
			OPC				
			ECH				
			1397 PC4				
			A				
			LAPCHIN ARCHITECTE - E.U.R.L. d'Architecture 2A, rue du centre 59290 WASQUEHAL - TEL: 03.20.98.93.92 - FAX: 03.20.98.94.10 - email: architecte@lapchin.fr				

A/ Le site et le contexte

Le projet se situe au n°29 route de Lille dans la zone Industrielle B de SECLIN.
Le voisinage immédiat du site est composé essentiellement par des bâtiments industriels et de logistique

Suite au déménagement des activités de la société Techwood, les bâtiments du site ont fait l'objet d'un permis de démolir obtenu le 06/06/2017.

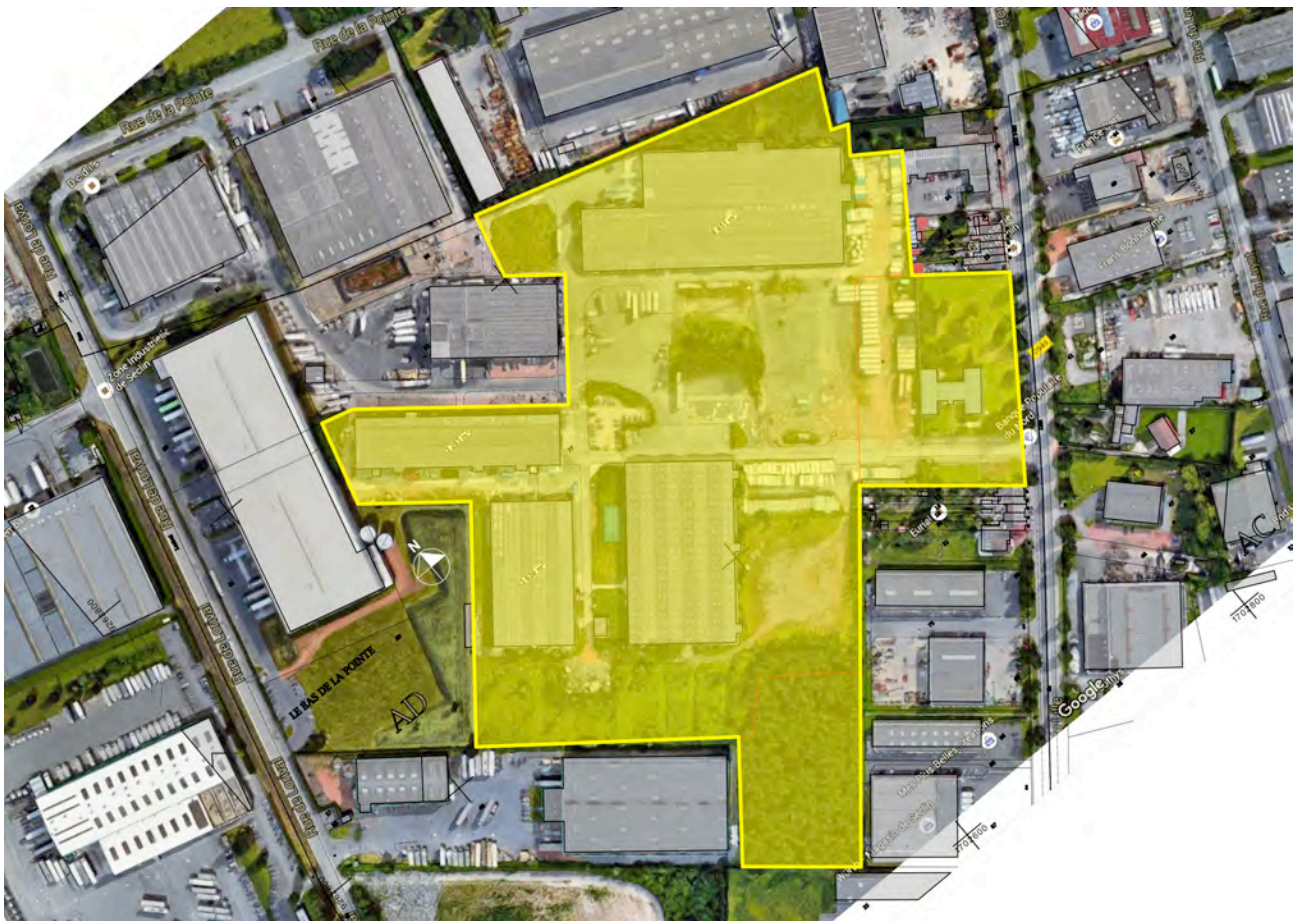


PHOTO aérienne de l'existant

Le site est desservi depuis la route de Lille, il est occupé par un ensemble de cinq bâtiments actuellement en cours de démolition.

Le présent dossier de demande de permis de construire porte sur les parcelles suivantes :

- Parcelle 000 AD 15 : 10 371 m²
- Parcelle 000 AD 77 : 70 906 m²
- Parcelle 000 AD 48 : 7 144 m²

L'ensemble développant une surface cadastrée de 88 421m².

B/ Le projet

Dans la continuité de son histoire, le site a vocation à accueillir des activités en lien avec l'artisanat, le commerce et l'industrie. C'est pourquoi nous proposons de réaliser un ensemble cohérent de bâtiments pouvant s'adapter à ces différentes utilisations.

Le projet consiste en la réalisation de 4 bâtiments d'activités mixant des halls et des bureaux sur 2 niveaux, ainsi que de 2 bâtiments en entrée de site à vocation plus orientée vers les services, le commerce, les show-rooms et les bureaux.

Chaque bâtiment est divisé en plusieurs cellules qui pourront être regroupées, le cas échéant, en fonction des besoins des utilisateurs.



Le projet étant lancé en « blanc » sans acquéreurs identifiés, les aménagements liés aux futurs occupants, feront l'objet de demandes de permis de construire ultérieures dans le respect du PLU.

Au stade du présent permis de construire, les locaux ne sont donc pas des ERP (établissement recevant du public). De même, les futures activités ne pas soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le terrain sera divisé en 8 lots : un pour chaque bâtiment et ses stationnements; un pour les parties communes, enfin un dernier lot qui fera l'objet d'un aménagement dans une deuxième phase.

La présente demande est donc un permis de construire valant division.

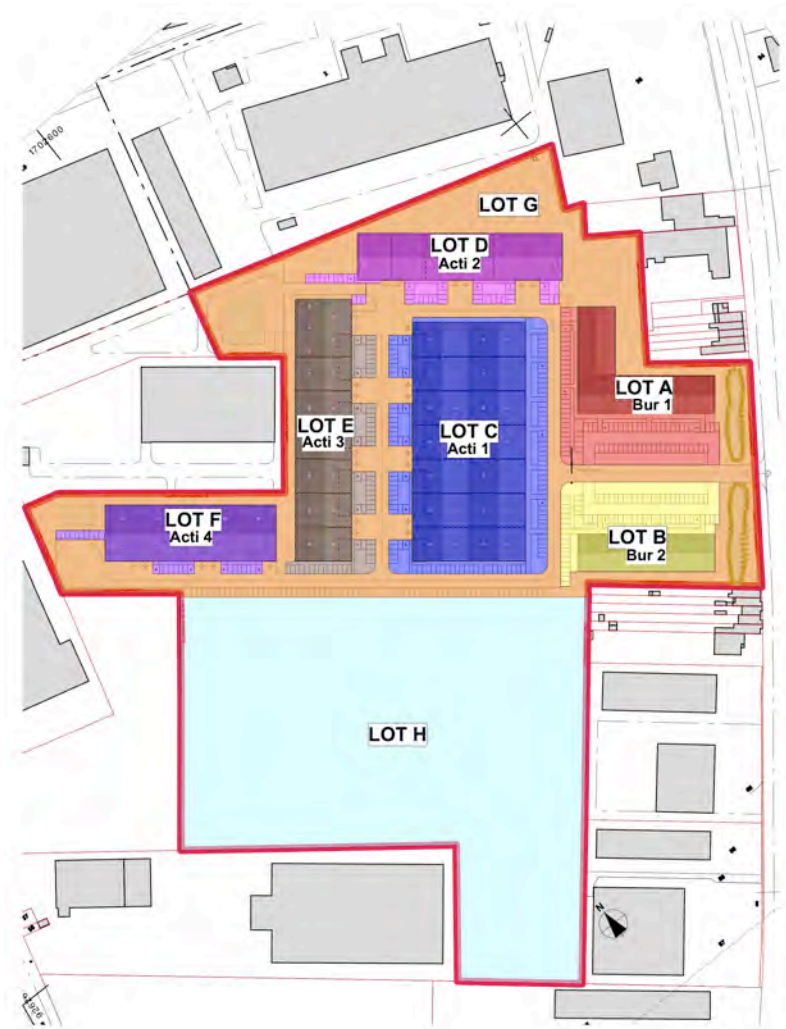


Tableau de surfaces par lots

- LOT A :	4 963 m ²
- LOT B :	3 950 m ²
- LOT C :	10 741 m ²
- LOT D :	3 596 m ²
- LOT E :	5 450 m ²
- LOT F :	3 131 m ²
- LOT G :	22 845 m ²
- LOT H :	33 745 m ²
TOTAL	88 421 m²

C/ Architecture, façades et matériaux

■ Architecture :

Nous proposons une architecture contemporaine caractérisée par l'aménagement de l'espace d'accueil route de Lille.



Depuis la rue, l'accès à la parcelle se fait grâce à une voie centrale (dimensionnée pour permettre la circulation des véhicules de livraison et des véhicules légers), traitée avec une bande paysagère de part et d'autre.

Deux bâtiments accueillant show-rooms et bureaux, ainsi que le bâtiment mixte d'activité et de bureaux en fond créent une place ouverte sur la route de Lille, et marquent le renouveau de l'activité du site au public circulant sur la route de Lille.

Les RDC sont volontairement très vitrés sur cet espace tandis que les étages accueillant des espaces de bureaux sont traités comme des volumes plus fermés venant souligner et encadrer la place.

Le reste des bâtiments d'activités présente une architecture plus sobre, mais avec l'emploi des mêmes matériaux de façades et un traitement paysager soigné

▲ Façade et matériaux

Les façades seront traitées avec une unité de matériaux sur l'ensemble de l'opération.

Les bâtiments 1 et 2 sur la rue sont habillés de bardages métalliques plans et lisses. Le soubassement sera de coloris gris anthracite et l'étage d'une teinte claire approchant du blanc cassé. A l'étage des touches d'habillage par des panneaux à l'aspect bois reconstitués viennent animer les meneaux. Les menuiseries sont en aluminium laqué gris.

La façade du bâtiment Acti 1 donnant sur la route de Lille sera traitée avec des murs rideaux et des bardages métalliques plans et lisses pour renforcer le caractère qualitatif de l'entrée du site comme un « fond de scène ».

Pour les façades restantes des autres bâtiments mixant activités et bureaux, les parties courantes sont traitées en bardage métallique ondulé de couleur gris ; Un bardage métallique plan de couleur blanc cassé marque les espaces dédiés aux bureaux. Les portes sectionnelles sont traitées avec un coloris proche de celui du bardage gris afin de s'intégrer au maximum et les menuiseries sont en aluminium laqué gris.

● Sécurité incendie

Les bâtiments créés ne relèvent pas de la réglementation relative aux installations classées (ICPE) et ne constituent pas des établissements recevant du public (ERP).

Le principe constructif consiste en une charpente métal et des murs sur l'extérieur en bardage métallique sur longrine béton. La couverture est en bac acier isolé et étanché par un revêtement multicouche.

Les locaux de bureaux seront chauffés par des chaudières individuelles gaz à condensation.

Chacune des cellules sera désenfumée manuellement au moyen d'exutoires en toiture. Pour les entrepôts, ils seront dimensionnés pour une valeur minimum correspondant à 1/100^e de la surface et pour les bureaux, un exutoire sera installé au droit de chaque escalier d'accès à l'étage.

D/ Description des aménagements et espaces verts extérieurs

■ Espaces Verts

La parcelle actuelle dont les bâtiments sont en cours de démolition présente de grandes surfaces minérales imperméables. Des poches de végétations spontanées composées d'arbres d'essences variées sont toutefois présentes au centre ainsi qu'en franges Nord-Est et Sud-Ouest du site.

On note également un traitement paysager et végétal plus prononcé composé d'espaces enherbés et d'arbres d'essences diverses en bordure de la route de Lille où les alignements d'arbres sur le domaine public rythment la perception du site.

La recomposition complète du site nous a permis de redéfinir des espaces verts devant chaque bâtiment et de prévoir 75 arbres de hautes tiges d'essences locales accompagnées de haies arbustives ou de graminées ainsi que des massifs floraux en entrée de site.

◆ Voiries et Parkings

Les voiries de l'opération sont dimensionnées pour permettre le trafic des véhicules lourds et des véhicules légers. La voie longeant le bâtiment Acti4 se termine par une aire de retournement.

L'axe d'entrée depuis la route de Lille est dimensionné pour permettre le passage du flux attendu de véhicules et notamment le tamponnement des véhicules devant s'insérer dans la route de Lille.

De part et d'autre de l'axe d'entrée, les lots A et B sont desservis par une contre allée dédiée au stationnement. La place ainsi créée restera ouverte sur l'espace public, au delà un portail fermera l'accès aux 4 bâtiments le soir.

Au 286 places de parkings véhicules existants sur le site, 138 autres seront ajoutées pour répondre aux besoins attendus des utilisateurs. Ce qui portera le nombre de places de stationnement à 424 au total.

Des emplacements pour les deux roues sont également prévus de chaque coté des lot A et B en entrée de site mais également à l'angle du bâtiment Acti4.

Pour les locaux d'activités, les deux roues prendront place dans les halls permettant l'entreposage qui constitue la plus grande partie de ces locaux. Le total des places affectées aux deux roues dépassera les 43 places.

● Assainissement - Réseaux divers

La parcelle possède un réseau de d'assainissement existant, les raccordements au réseau collectif au Nord Ouest de la parcelle seront conservés.

Une demande de raccordement sera également réalisée sur la route de Lille.

Le réseau privatif sera de type séparatif.

1) *Eaux pluviales*

La parcelle est située sur une zone de protection des champs captant, aucune infiltration ne peut être envisagée. L'ensemble des stationnements et voies de circulation est donc imperméabilisé, de même que les bassins ou les noues de tamponnement.

Quatre bassins versants sont constitués (cf plan de principe des réseaux).

Les 3 versants aménagés géreront chacun les eaux pluviales en tamponnant celles-ci au moyen de bassins ou de noues imperméables et après transit par un séparateur à hydrocarbures. Les EP seront ensuite rejetées avec un limiteur de débit pour répondre aux exigences concernant le débit de fuite, soit vers les réseaux existants, soit vers celui à créer route de Lille.

Le 4^{ème} bassin restera au stade naturel tel qu'il est.

Les calculs estimatifs de dimensionnement du tamponnement pour une pluie d'occurrence trentenaire sont joints en annexe à la présente demande.

2) *Eaux usées, eaux vannes*

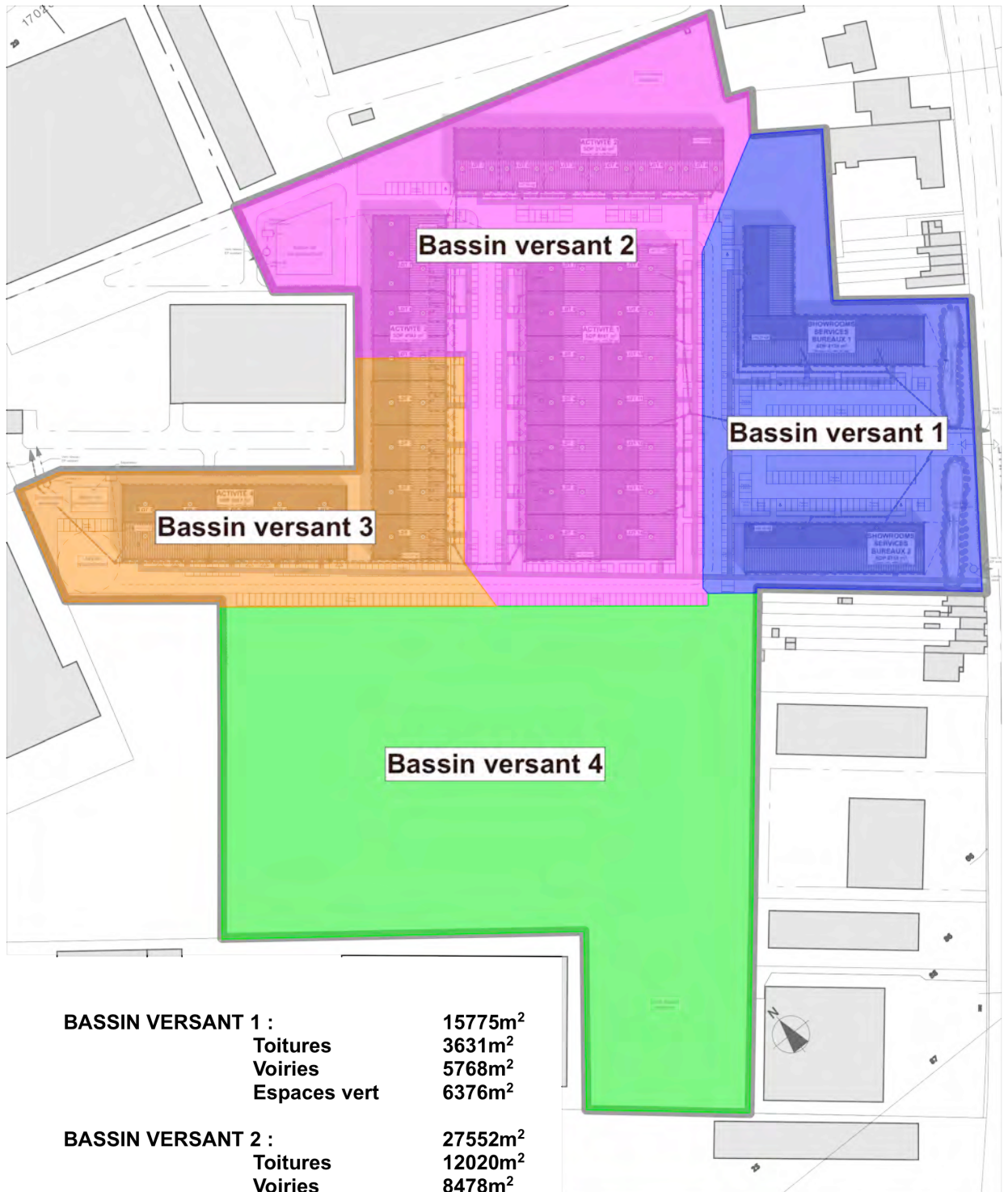
Les eaux usées et les eaux vannes seront rejetées pour la plus grande partie sur le réseau existant qui débouche sur la rue de LORIVAL et pour une autre vers un point de rejet à créer route de Lille (cf plan de principe des réseaux).

3) *Electricité, gaz, téléphone, eau potable*

Les fluides des services concédés (gaz, électricité, eau potable, téléphone et fibres) seront raccordés depuis la route de Lille. Ils chemineront ensuite vers chacun des lots au travers de tranchées communes.

Les besoins étant encore mal définis au stade actuel, ils seront précisés avec les concessionnaires au stade de la mise au point du projet.

ANNEXE 1 : Gestion des eaux pluviales – plan de répartition des bassins versants



BASSIN VERSANT 1 : 15775m²
Toitures 3631m²
Voiries 5768m²
Espaces vert 6376m²

BASSIN VERSANT 2 : 27552m²
Toitures 12020m²
Voiries 8478m²
Espaces vert 7054m²

BASSIN VERSANT 3 : 11219m²
Toitures 5167m²
Voiries 3360m²
Espaces vert 2692m²

BASSIN VERSANT 4 : 33205m²

ANNEXE 2 : Gestion des eaux pluviales – calcul estimatif tamponnement versant 1

DIMENSIONNEMENT : calcul - Méthodes des pluies

BASSIN VERSANT 1

Projet : LAZARD site TRIGANO
 Localisation : SECLIN - route de Lille

Coefficients de Montana		
Periode de retour	a	b
50	13,083	0,784

Periode de retour	a	b
5	7,186	0,746
10	9,201	0,761
20	11,497	0,775
30	13,083	0,784
50	15,209	0,793
100	18,515	0,807

Coefficients de Montana (Cf.6-Cespin, dans 30 minutes à 24 heures)

Debit de fuite imposé : f_{24h}

Calcul de la surface active	
S _{vide} (m ²)	C
Voirie	0,100
Tolérance	4,000
Espace vert	0,200
Parcs et jardins	0,100
Total	4,400

Debit de fuite	
Q _f	t (h)
2,00	7,66
4,00	54,13

Hauteur max à stocker	
Δh _{max}	Q _f
39,558544	0,0231
459,71	mm/min

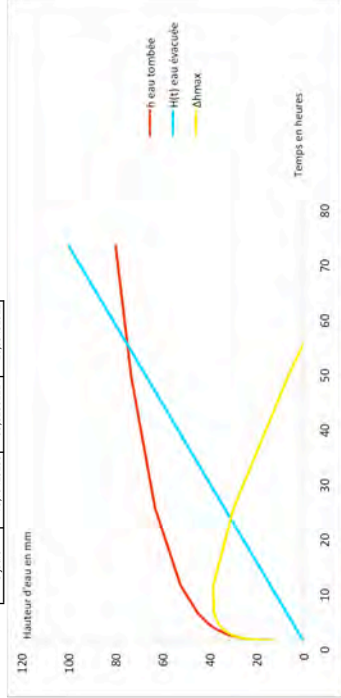
Volume à stocker (m³) pour une pluie centennale : 517

A titre de comparaison (cf règlement d'assainissement LMCU du 17/02/2005) :
 Volume à stocker selon la méthode des volumes pour une pluie 30 ans région 1 : 322 m³
 438,36 - 3,187 - 3,0827 - 0,70927316

à renseigner
 calcul automatique
 résultat

DIMENSIONNEMENT : graphique - Méthodes des pluies

t	h _{eau tombée}	H(t) _{eau évacuée}	Δh _{max}
0	0	0	0
1/60	13,083	0,023108475	13,05989152
1/12	18,52187131	0,115542375	18,40632893
1/6	21,51331525	0,23108475	21,2822305
1/3	24,58780352	0,462169501	24,12563402
1/2	27,7504856	0,693254251	26,58179431
1	31,08020706	1,386508502	30,29369855
2	38,56841413	2,773017004	35,79540713
3	44,8454401	4,159525506	40,68591959
4	50,92246607	5,546034008	45,37643205
5	56,80049204	6,93254251	49,86794451
10	82,72098408	13,86508502	68,85589904
24	124,52187131	33,27209405	91,24977726
48	185,2187131	66,54418851	118,67452459
72	245,9155441	99,81628297	156,09926113



Observations :

Le débit de fuite est forfaitairement fixé à 2 l/s/ha sans tenir compte des 2 l/s/ha puisque la surface est inférieure à 2 ha.
 Le temps de fonctionnement des ouvrages est de : **61,8 heures**
 soit : **7,7 heures de remplissage**
 + **54,1 heures de vidange**
 Le volume de stockage pour une pluie 30 ans est de : **400 m³**

ANNEXE 3 : Gestion des eaux pluviales – calcul estimatif tamponnement versant 2

DIMENSIONNEMENT : calcul - Méthodes des pluies

BASSIN VERSANT 2

Projet : LAZARD site TRIGANO
Localisation : SECLIN - route de Lille

Coefficients de Montana		
Période de retour	a	b
5	13,083	0,784

Période de retour	a	b
5	7,185	0,746
10	9,201	0,761
20	11,497	0,775
30	13,083	0,784
50	15,209	0,793
100	18,515	0,807

Coefficients de Montana (Celle-Loquin, durée 30 minutes à 24 heures)

Calcul de la surface relative

S _{rel} (m ²)	C
Voirie	10,000
Touiture	1,000
Espaces verts	0,200
Pavés, trottoirs	0,500
Total	12,700

Debit de fuite imposé : 0 L/s

Debit de fonte : 2,00 L/s/ha

Hauteur max à stocker : 46,17783 mm

1050,44 min

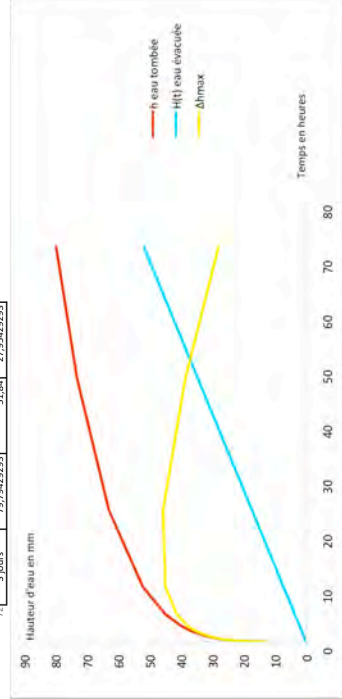
Volume à stocker (m³) pour une pluie centennale : 1253

A titre de comparaison (cf. règlement d'assainissement LMCU du 17/02/2005) :
Volume à stocker selon la méthode des volumes pour une pluie 10 ans région I : 788 m³

à renseigner
calcul automatique
résultat

DIMENSIONNEMENT : graphique - Méthodes des pluies

t	h _{max} (mm)	H(t) eau évacuée	H(t) eau tombée	Δh _{max}
0	0	0	0	0
1/60	1 min	13,083	0,012	13,071
1/12	5 min	18,52387133	0,06	18,46387131
1/6	10 min	21,5131525	0,12	21,3931525
1/3	20 min	24,98790852	0,24	24,74790852
1/2	30 min	27,27504856	0,36	26,91504856
1	1 h	31,6820704	0,72	30,9620704
2	2 h	38,78483143	1,44	37,34483143
3	3 h	40,7483184	2,16	38,5883184
4	4 h	42,003184	2,88	39,123184
5	5 h	42,803184	3,6	39,203184
10	10 h	52,09403668	7,2	44,89403668
24	1 jour	62,9810168	17,28	45,7010168
48	2 jours	73,10315467	34,56	38,54315467
72	3 jours	79,78429292	51,84	27,94429292



Observations :

Le temps de fonctionnement des ouvrages est de : 142,5 heures
soit : 17,7 heures de remplissage + 124,8 heures de vidange

Le volume de stockage pour une pluie 30 ans est de : 992 m³

D _{pl} (mm)	V _{stockage} (m ³)
35,658102	980,946

résultat moyen pris de la méthode graphique

ANNEXE 4 : Gestion des eaux pluviales – calcul estimatif tamponnement versant 3

DIMENSIONNEMENT : calcul - Méthodes des pluies

BASSIN VERSANT 3

LAZARD site TRIGANO
SECLIN - route de Lille

Coefficient de Montana	a	b
30	11.083	0.786

Periode de retour	a	b
5	7.186	0.746
10	9.201	0.761
20	11.497	0.775
30	13.083	0.784
50	15.209	0.793
100	18.515	0.807

Coefficients de Montana (Lille-Lesquin, Anné 30 minutes à 24 heures)

Calcul de la surface active		
S _{total} (m ²)	C	S _{active} (m ²)
3.200	0.930	2.976
3.200	0.000	0.000
3.200	0.200	640.000
3.200	0.900	2.880.000
Total		3.896.000

Debit de fuite imposé : **FAUX**

Debit de fuite	
Q _f	l/s/ha
2.00	2.00
4.00	4.42

Temps de remplissage et de vidange	
t (h)	t _v (h)
6.29	44.42

Debit spécifique	
Q _s	mm/min
0.0270	0.0270

Hauteur max à stocker	
Δh _{max}	mm
36.94853	377.40

Volume à stocker (m³) pour une pluie centennale : 427

Volume à stocker (cf règlement d'assainissement LMCU du 17/02/005) : **265 m³**

Volume à stocker selon la méthode des volumes pour une pluie 30 ans région 1 : **265 m³**

430.36 S_{0.257} 0.0270 Q_{0.257} 0.70027016

à renseigner

calcul automatique

résultat

DIMENSIONNEMENT : graphique - Méthodes des pluies

t	h _{eau tombée}	H(t) évacuée	Δh _{max}
0	0	0	0
1 min	15.083	0.026974172	13.05602583
5 min	18.52187131	0.134870861	18.38700045
10 min	21.51331525	0.269741722	21.24357353
20 min	29.98293552	0.539483445	29.44345208
30 min	31.6820706	0.809225169	30.87284543
1 h	36.78683713	1.618450334	35.16838679
2 h	36.78683713	3.236900668	33.55093646
3 h	40.16485491	4.855351001	35.30950391
5 h	44.85031886	8.09225169	36.69006614
10 h	52.09403668	16.18450334	35.90953334
1 jour	62.93810168	38.84260801	24.09529366
2 jours	73.10315467	77.68561602	4.582461356
3 jours	79.79429293	116.528424	-36.73413111

Stockage	
D ₀₁ (mm)	V _{stockage} (m ³)
36.758067	327.05

résultat obtenu par le logiciel de la méthode graphique

Observations :

Le débit de fuite est forfaitairement fixé à 4 l/s sans tenir compte des 2 l/s/ha puisque la surface est inférieure à 2 ha.

Le temps de fonctionnement des ouvrages est de : **50,7 heures**

soit : **6,3 heures de remplissage**
+ **44,4 heures de vidange**

Le volume de stockage pour une pluie 30 ans est de : **329 m³**



LAZARD GROUP

Ancien Site Trigano - 29 route de Lille à
SECLIN (59)

Attestation de la prise en compte des mesures de gestion dans le projet d'aménagement

Rapport

Réf : CSSPNO181851 / RSSPNO08350-01

KPO / EL

07/09/2018






LAZARD GROUP

Ancien Site Trigano - 29 route de Lille à SECLIN (59)

Attestation de la prise en compte des mesures de gestion dans le projet d'aménagement

Pour cette étude, le chef du projet est Kim POLEZ

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	07/09/2018	01	K.POLEZ 	E.LANGARD 	E.LANGARD 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CSSPNO181851 / RSSPNO08350-01
Numéro d'affaire :	A44863
Domaine technique :	SP03
Mots clé du thésaurus	PLAN DE GESTION ATTESTATION

BURGEAP Agence Nord-Ouest • 5, chemin des Filatiers – 62223 Sainte-Catherine-Les-Arras
Tél : 03.21.24.38.00 • Fax : 03.21.24.38.09 • burgeap.arras@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Attestation	4
2.	Annexe : Note de synthèse	6
	2.1 Documents consultés	6
	2.2 Bilan des évolutions méthodologiques, réglementaires et législatives.....	6
	2.3 Mesures de gestion qui seront mises en œuvre.....	6
3.	Limites d'utilisation de l'attestation	7

TABLEAUX

Tableau 1 : Documents analysés	6
--------------------------------------	---

ANNEXES

Annexe 1. Certificats LNE

Annexe 2. Lettre d'engagement du Maître d'Ouvrage

1. Attestation

Le bureau d'étude certifié BURGEAP :

Bureau d'études certifié attestant	
Dénomination ou raison sociale	BURGEAP SAS
Numéro unique d'identification RCS	RCS Nanterre B 682 008 222
SIRET	68200822200379
Code NAF	7112 B
Statut juridique	Société par Actions Simplifiées
Adresse	143 avenue de Verdun 92130 ISSY LES MOULINEAUX France
Certification par LNE selon le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués (septembre 2013)	Certificats n°2471-2 et n°2472-2 délivrés le 12 février 2016 (voir en annexe) Validité : 5 mars 2019

En sa qualité de bureau d'étude certifié,

après avoir réalisé l'étude de sol conforme aux prestations codifiées telles que définies dans la norme NF X 31-620-2, dont les résultats sont représentés dans le rapport CSSPNO181851 / RSSPNO08253-01 en date du 07/09/2018, recensant les références des documents analysés pour mener la prestation ainsi que les mesures de gestion à mettre en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet d'aménagement ;

après vérification de la lettre d'engagement du maître d'ouvrage, complétant le permis de construire, (cf. Annexe 2 du présent rapport), fournie par :

Maître d'ouvrage	
Dénomination ou raison sociale	Lazard Group Real Estate
Numéro unique d'identification RCS	RCS Paris 334 961 745
NIC (ou SIRET)	509 222 378 00028
Code NAF	4110B
Forme juridique	Société anonyme
Adresse, code postal, ville	1 allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG

En sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement suivante :

Opération	
Description du projet d'aménagement	Il est prévu la réalisation de plusieurs bâtiments ayant pour vocation des activités de type tertiaires et logistiques. Seul l'aménagement de la partie nord du site d'étude est envisagé à ce jour. Les bâtiments (entrepôts, hangars, showroom, magasins et bureaux) vont être construits par lot. 4 bassins de tamponnement étanches sont envisagés.
Adresse de l'opération, code postal, ville	Ancien site Trigano, 29 route de Lille à SECLIN
Références cadastrales	Parcelles 15, 48 et 77 de la feuille AD (en partie) ;

Après avoir réalisé la prestation codifiée ATTES telle que définie dans la norme NF X 31-620-2 dont les résultats sont présentés dans la note de synthèse CSSPNO181851 – RSSPNO08350-01 en date du 07/09/2018, recensant les références des documents analysés pour réaliser la prestation ainsi que les mesures de gestion qui seront mises en œuvre par le maître d'ouvrage dans le projet d'aménagement,

Atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols, notamment celles recommandée dans l'étude de sol précitée, dans la conception du projet d'aménagement, objet de la demande de permis de construire.

Fait à Sainte Catherine

Le 07/09/2018



Etienne LANGARD

Directeur Agence Nord-Ouest

2. Annexe : Note de synthèse

2.1 Documents consultés

Les documents utilisés pour la réalisation de cette étude sont présentés dans le **Tableau 1**.

Tableau 1 : Documents analysés

Auteur moral	Date du document	Titre
LAZARD GROUP	07/09/2018	Lettre d'engagement
BURGEAP	07/09/2018	Mise à jour de l'étude historique, Investigation complémentaire sur les sols et gaz du sol Plan de gestion (rapport référencé CSSPNO181851 / RSSPNO08253-01)
KCE Environnement	03/06/2016	diagnostic de pollution des sols (rapport référencé KCEE8/16-1)
KCE Environnement	16/12/2016	dossier de notification de l'arrêt définitif d'activités sur site (rapport référencé KCEE30/16-1)
KCE Environnement	16/12/2016	dossier de notification de l'arrêt définitif d'activités sur site – note complémentaire (rapport référencé KCEE30/16-2)
LAZARD GROUP	15/12/2017	plan de situation et plan de principe des réseaux
LAZARD GROUP	15/12/2017	Pièces du permis de construire

2.2 Bilan des évolutions méthodologiques, réglementaires et législatives

Il n'y a pas eu d'évolutions méthodologiques, règlementaires et législatives depuis la réalisation du plan de gestion en septembre 2018, Il n'y a donc pas eu lieu de l'actualiser.

2.3 Mesures de gestion qui seront mises en œuvre

Conformément aux recommandations du plan de gestion et au vu de la notice technique accompagnant le permis de construire, les mesures de gestion que le maître d'ouvrage envisage de mettre en œuvre sont :

- Terrassement et évacuation de la zone de pollution concentrée (zone A) impactée par les hydrocarbures (HAP / HCT) au droit du secteur des sondages BGP1/T7 ;
- La zone impactée en BGP17 par des HAP et HCT sera soit évacuée soit confinée sur site au droit des espaces extérieurs. La zone sera délimitée plus précisément avant travaux ;
- recouvrement des sols par une dalle béton ou un revêtement spécifique (enrobé ou revêtement minéral) ou 30 cm de terres saines d'apport au droit des espaces verts collectifs ;
- absence d'arbres fruitiers exceptés si les plantations des arbres fruitiers sont réalisées dans une fosse de terres d'apport saines de 2 x 2 x 2 m (apport ou substitution) ;
- mise en place de canalisations d'eau potable dans une tranchée d'une section minimale de 1 m². Ces canalisations devront être métalliques ou en matériaux anti-perméation.

3. Limites d'utilisation de l'attestation

1- Une étude de la pollution du milieu souterrain a pour seule fonction de renseigner sur la qualité des sols, des eaux ou des déchets contenus dans le milieu souterrain. Toute utilisation en dehors de ce contexte, dans un but géotechnique par exemple, ne saurait engager la responsabilité de notre société.

2- Il est précisé que le diagnostic repose sur une reconnaissance du sous-sol réalisée au moyen de sondages répartis sur le site, soit selon un maillage régulier, soit de façon orientée en fonction des informations historiques ou bien encore en fonction de la localisation des installations qui ont été indiquées par l'exploitant comme pouvant être à l'origine d'une pollution. Ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas, dont l'extension possible est en relation inverse de la densité du maillage de sondages, et qui sont liés à des hétérogénéités toujours possibles en milieu naturel ou artificiel. Par ailleurs, l'inaccessibilité de certaines zones peut entraîner un défaut d'observation non imputable à notre société.

3- Le diagnostic rend compte d'un état du milieu à un instant donné. Des événements ultérieurs au diagnostic (interventions humaines, traitement des terres pour améliorer leurs caractéristiques mécaniques, ou phénomènes naturels) peuvent modifier la situation observée à cet instant.

4- La responsabilité de BURGEAP ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes et/ou erronées et en cas d'omission, de défaillance et/ou erreur dans les informations communiquées.

5- En cas de découverte de pollutions non identifiées lors des études environnementales, le maître d'ouvrage devra engager des études et ou des travaux pour adapter son projet à ces nouvelles données et ainsi assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

ANNEXES



Annexe 1. Certificats LNE

Cette annexe contient 4 pages.



LNE

Le progrès, une passion à partager

CERTIFICAT

SERVICE SITES ET SOLS POLLUES

BURGEAP

27 rue de Vanves

FRANCE - 92772 - BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Satisfait aux exigences du référentiel LNE de Certification de Service des Prestataires
dans le domaine des Sites et des Sols Pollués

Pour le domaine :

Etudes, Assistance et Contrôle

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE :
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" révision 1 de septembre 2013
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620 parties 1 & 2 juin 2011

Etablissement(s)

Voir liste en annexe



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES

Accréditation n°6-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Etabli le 12 février 2016
Début de validité 06 mars 2016
Valable jusqu'au 05 mars 2019

Numéro de certificat Certificat n° 24471 révision 2
Renouvelle le certificat 24471-1

Pour vérifier la validité du certificat : www.lne.fr

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director



Pascal PRUDHON

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle
Multifields Certification Division Manager

ANNEXE AU CERTIFICAT N°24471 révision 2 – établi le 12 février 2016

Siège
BURGEAP
27 rue de Vanves
92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Etablissement(s)

Ile De France Boulogne Billancourt
27 rue de Vanves
92772 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Normandie Rouen
24, rue des Pâtis
76140 LE PETIT QUEVILLY

Nord Arras
5, chemin des filatiers
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Nord-Est Strasbourg
13, rue du Parc Oberhausbergen
67088 STRASBOURG Cedex 2

Centre-Est Lyon
19, rue de la Villette
69425 LYON Cedex 03

Centre-Est Grenoble
Bâtiment A Hermès - 2, rue de la Tour de l'eau
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Sud-Est Avignon
Agroparc
940, route de l'aérodrome - BP 51 260
84911 AVIGNON Cedex 9

Sud-Ouest Toulouse
Parc d'activités technologiques du Canal
17, rue Hermès
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Sud-Ouest Bordeaux
Bâtiment 51
rue des Terres Neuves
33130 BEGLES

Loire-Bretagne Nantes
9, rue du Chêne Lassé
44806 SAINT HERBLAIN

Loire-Bretagne quimper
Centre d'affaires du Braden
Bât. A - 1, avenue du Braden
29000 QUIMPER

Loire-Bretagne Tours
8, 10, 12, rue du docteur Herpin
37000 TOURS

Nord-Ouest Caen
102 ter avenue Henry Chéron
14000 CAEN

– FIN DE LISTE –

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director



Pascal PRUDHON

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle
Multifields Certification Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882



LNE

Le progrès, une passion à partager

CERTIFICAT SERVICE SITES ET SOLS POLLUES

BURGEAP

27 rue de Vanves

FRANCE - 92772 - BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Satisfait aux exigences du référentiel LNE de Certification de Service des Prestataires
dans le domaine des Sites et des Sols Pollués

Pour le domaine :

Ingénierie des travaux de réhabilitation

Ce certificat est délivré dans les conditions fixées par le référentiel LNE :
"Certification des prestataires dans le domaine des Sites et Sols Pollués" révision 1 de septembre 2013
et en conformité avec les normes de référence NF X 31-620 parties 1 & 3 juin 2011

Etablissement(s)

Voir liste en annexe



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES

Accréditation n°5-0012
Liste des sites accrédités
et portée disponible sur
www.cofrac.fr

Etabli le 12 février 2016
Début de validité 06 mars 2016
Valable jusqu'au 05 mars 2019

Numéro de certificat Certificat n° 24472 révision 2
Renouvelle le certificat 24472-1

Pour vérifier la validité du certificat : www.lne.fr

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director



Pascal PRUBHON

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle
Multifields Certification Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 920 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 919 920 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

ANNEXE AU CERTIFICAT N°24472 révision 2 – établi le 12 février 2016

Siège
BURGEAP
27 rue de Vanves
92772 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Etablissement(s)

Ile De France Boulogne Billancourt
27 rue de Vanves
92772 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

Normandie Rouen
24, rue des Pâtis
76140 LE PETIT QUEVILLY

Nord Arras
5, chemin des filatiers
62223 Sainte-Catherine-les-Arras

Nord-Est Strasbourg
13, rue du Parc Oberhausbergen
67088 STRASBOURG Cedex 2

Centre-Est Lyon
19, rue de la Vilette
69425 LYON Cedex 03

Centre-Est Grenoble
Bâtiment A Hermès - 2, rue de la Tour de l'eau
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Sud-Est Avignon
Agroparc
940, route de l'aérodrome - BP 51 260
84911 AVIGNON Cedex 9

Sud-Ouest Toulouse
Parc d'activités technologiques du Canal
17, rue Hermès
31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Sud-Ouest Bordeaux
Bâtiment 51
rue des Terres Neuves
33130 BEGLES

Loire-Bretagne Nantes
9, rue du Chêne Lassé
44806 SAINT HERBLAIN

Loire-Bretagne quimper
Centre d'affaires du Braden
Bât. A - 1, avenue du Braden
29000 QUIMPER

Loire-Bretagne Tours
8, 10, 12, rue du docteur Herpin
37000 TOURS

Nord-Ouest Caen
102 ter avenue Henry Chéron
14000 CAEN

– FIN DE LISTE –

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director



Pascal PRUDHON

Responsable du Pôle Certification Plurisectorielle
Multifields Certification Division Manager

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882

Annexe 2. Lettre d'engagement du Maître d'Ouvrage

Cette annexe contient 2 pages.

1, allée de la Robertsau
67000 STRASBOURG

Objet : Ancien site TRIGANO 29 route de Lille à SECLIN (59)– engagement concernant la mise en œuvre des mesures de gestion préconisées dans le rapport BURGEAP CSSPNO181851 / RSSPNO08253-01 « Mise à jour de l'étude historique et documentaire - Diagnostic Environnemental du milieu souterrain - plan de gestion » daté du 07/09/2018

Conformément aux recommandations du rapport de plan de gestion accompagnant la demande de permis de construire, les mesures de gestion que LAZARD GROUP s'engage à mettre en œuvre, dans le cadre de l'aménagement et de la construction du site, sont les suivantes :

- Terrassement et évacuation de la zone de pollution concentrée (zone A) impactée par les hydrocarbures (HAP / HCT) au droit du secteur des sondages BGP1/T7 ;
- La zone impactée en BGP17 par des HAP et HCT sera soit évacuée soit confinée sur site au droit des espaces extérieurs. La zone sera délimitée plus précisément avant travaux ;
- recouvrement des sols par une dalle béton ou un revêtement spécifique (enrobé ou revêtement minéral) ou 30 cm de terres saines d'apport au droit des espaces verts collectifs ;
- absence d'arbres fruitiers exceptés si les plantations des arbres fruitiers sont réalisées dans une fosse de terres d'apport saines de 2 x 2 x 2 m (apport ou substitution) ;
- mise en place de canalisations d'eau potable dans une tranchée d'une section minimale de 1 m². Ces canalisations devront être métalliques ou en matériaux anti-perméation.

LAZARD GROUP

Fait à *Strasbourg*
Le *7 Septembre 2018*

Nom et fonction du signataire

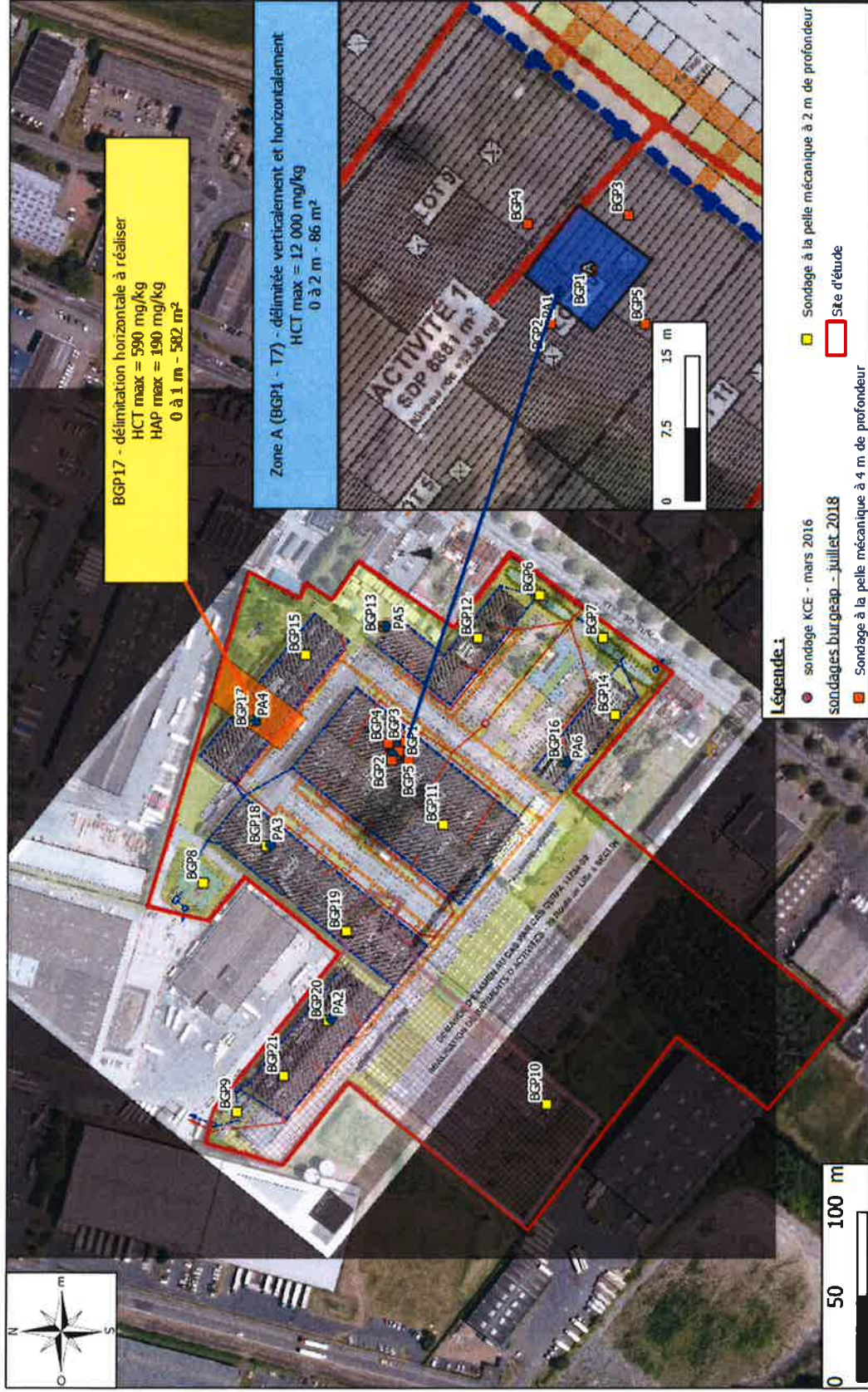
Christophe MILESI
Directeur Général Délégué



**LAZARD GROUP REAL
ESTATE SA**

**1 ALLEE DE LA ROBERTSAU
67000 STRASBOURG**

1, allée de la Robertsau
67000 STRASBOURG



Plan de localisation de la zone de pollution concentrée A et de la zone d'impact en HAP/HCT en BCP17